ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 40465

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les demandes des jeunes inscrits dans les filières UFR-STAPS. L'ensemble de ces filières accueille aujourd'hui 55 000 étudiants, les débouchés professionnels concernent tous les métiers du sport, induits directs ou indirects. La voie privilégiée par de nombreux étudiants est celle du concours de recrutement des professeurs d'éducation physique. Si l'annonce du ministère des sports sur le fait qu'il n'entendait pas remettre en cause le système des équivalences qui prévalait antérieurement entre certaines formations, STAPS et les diplômes qu'il délivre a rassuré les étudiants, il reste le problème des nombres de postes. Cette année, compte tenu de la baisse des effectifs des élèves en collège, le nombre de postes, qui est établi en fonction des besoins, a été réduit d'environ de 40 %, il n'y a aura donc que 780 postes mis au concours. Le malaise exprimé aujourd'hui par les étudiants, accentué par cette réduction du nombre de postes mis au concours, relève de leur inquiétude quant à leurs débouchés et notamment leur mise en concurrence avec des étudiants issus d'autres filières universitaires ou d'écoles de commerce, de gestion ou de management, et avec les jeunes issus de formations plus professionnalisées mises en place par les établissements du ministère des sports. Aussi elle lui demande quelles seront les mesures prises dans ce sens pour répondre aux attentes de ces jeunes. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Le niveau des concours externes et de 3e voie a été fixé en référence aux besoins en professeurs pour la rentrée 2005, besoins eux-mêmes fonction des évolutions des départs à la retraite et des effectifs d'élèves. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. Elle se situe surtout dans les collèges. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Par discipline, un travail plus fin permet de tenir compte des départs à la retraite liés à la structure par âge, propre à chacune d'entre elles, du besoin lié à l'évolution des effectifs d'élèves par niveau, mais également du nombre de non titulaires et des éventuels surnombres de titulaires dans la discipline. Pour ce qui est spécifiquement de l'EPS, 1 100 départs sont prévus en 2005. Quatre autres facteurs ont conduit à fixer le niveau des concours 2004 à 780 : 62 %, des professeurs d'EPS enseignent en collège contre 51 % pour les autres disciplines d'enseignement général ; les départs à la retraite en EPS sont moins importants que dans les autres disciplines ; les plus de cinquante-cinq ans représentent 17 % des professeurs d'EPS contre 21 % en moyenne ; les non-titulaires sont peu nombreux en EPS : 200 ETP, soit 0,6 % des 32 000 professeurs d'EPS, alors que le taux moyen, toutes disciplines confondues, est de l'ordre de 5 % ; en EPS commencent à apparaître des surnombres disciplinaires. A la rentrée 2003, la discipline est équilibrée dans la mesure où quasiment tous les professeurs sont occupés en établissement ou en remplacement. Pour la rentrée 2004, les académies ont fait connaître leurs besoins, liés à l'analyse fine par établissement, d'où il ressort que ceux-ci représentent à peu près la moitié des néo-titulaires à affecter, issus des concours 2003. De plus, il faut souligner que le professorat

ne constitue pas et ne doit pas constituer le seul débouché pour les étudiants. Ceux-ci peuvent également se diriger vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif.

Données clés

Auteur : Mme Arlette Franco
Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40465
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3955
Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6437